

Les attentes de l'éducateur



ProSportConcept
Formation aux metiers du sport

Version 1.0

Christophe DAMIEN
Wesley THOMAS Formation 2025

Rôle éducateur :

- Éduquer
- **Enseigner**
- Entraîner
- Animer
- Surveiller

RÔLE EDUCATEUR

EDUQUER :

- Organiser la pratique et l'enseignement des activités physiques et sportives
- Transmettre des valeurs sociales (goût de l'effort, le respect des autres ...)
- Faire respecter le règlement interne de la structure, les règles de vie commune, les règles d'hygiène.

RÔLE ÉDUCATEUR :

Enseigner :

Relève des compétences d'un DE JEPS car plus spécifiques

RÔLE EDUCATEUR

ENTRAINER :

- Développer les qualités physiques
- Améliorer les performances
- Permettre au pratiquant de progresser

Un des rares BP qui permet d'être entraîneur au premier niveau de compétition en haltérophilie

RÔLE EDUCATEUR

ANIMER :

- Maintenir l'attention, la concentration
- Mettre une ambiance de travail

RÔLE EDUCATEUR

SURVEILLER :

- Vérifier que les pratiquants exercent en toute sécurité.

RÔLE ÉDUCATEUR :

COMPÉTENCES D'ÉDUCATION :

- Définir les objectifs
- Concevoir un cycle, un programme, une séance, un exercice
 - Mettre en place du matériel
 - Conduire la séance, l'exercice
 - Réguler la difficulté, le groupe
- Évaluer le niveau de pratique, vérifier si les objectifs sont atteints

RÔLE ÉDUCATEUR :

MOYENS D'INTERVENTION

1) Exercices :

- Pour atteindre les objectifs fixés
 - Adaptés aux pratiquants
 - A caractère évolutif

RÔLE ÉDUCATEUR :

MOYENS D'INTERVENTION

2) Consignes :

- Concises et brèves
- Claires et précises
- Simples et compréhensibles
 - Peu nombreuses

RÔLE ÉDUCATEUR :

MOYENS D'INTERVENTION

3) Démonstration :

Une bonne démonstration est plus opérante
que des consignes.

RÔLE ÉDUCATEUR :

MOYENS D'INTERVENTION

4) Guidage :

- Verbal ou physique (si accord de la personne)
- Par aménagement du milieu (ex : fesses qui doivent toucher le ballon sur les squats)
- Limiter l'utilisation de cette méthode pour éviter de rendre passif et dépendant le débutant

RÔLE ÉDUCATEUR :

MOYENS D'INTERVENTION

Observation et évaluation :

Un bon éducateur est quelqu'un qui a un bon œil.

Pour évaluer de manière juste, il faut savoir quoi et comment observer.

RÔLE EDUCATEUR

TRAVAIL PERSONNEL :

- Préparez vos cycles,séances (paramètres d'efforts...) ...
- Révisez vos cours (Anatomie...)
- Avoir un plan B, un plan C
- Se tenir informé (connaissances en constantes évolutions)

RÔLE EDUCATEUR

PLAN SOCIAL :

- Se comporter de manière égale avec tout le monde
- Soyez souriant 24h/24
- Poker-face
- Pas d'excuses, vous devez être au top de votre forme

RÔLE EDUCATEUR

SPORT/RÔLE MODELE :

Avoir un bon rôle modèle = exécution stricte

Savoir démontrer

Être en forme physiquement

Avoir tenue et comportement adéquat

RÔLE EDUCATEUR

COMMERCIAL/ADMINISTRATIF :

Accueillir les clients

Présenter les lieux

Faire signer des contrats

Rentrer des contrats informatiquement

Promouvoir les activités de la salle par la création d'événements extérieurs (ex : projet)

RÔLE EDUCATEUR

MENAGE / ENTRETIEN :

- Fait parti du job (sauf exceptions)
- Entretien des machines fait parti du job également (sauf exceptions)
- Être clair avec le patron depuis le début

1. obligation de qualification

Nul ne peut enseigner contre rémunération

- [Article L212-1 du code du sport](#)
- [Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 45 \(V\)](#)
- I. Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de [l'article L. 212-2](#) du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :
 - 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
 - 2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article [L. 6113-5](#) du code du travail.



FRANCE
compétences

RNCP

RNCP AF MENTION AB 37106

RNCP MAPST 40480

Prérogatives d'un BP JEPS AF :

Encadrer et sécuriser un plateau de musculation, d'haltérophilie, cross-training, préparation physique

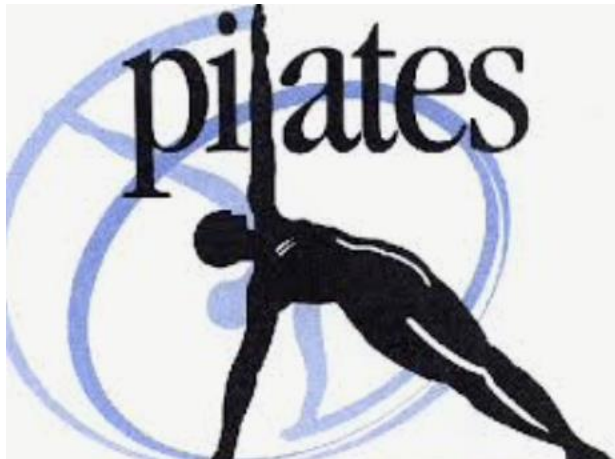
Élaborer des programmes personnalisés selon les objectifs

Assurer un suivi individuel et/ou d'un groupe

Enseigner la technique des mouvements de musculation, d'haltérophilie

Pas de compétition au-delà du niveau départemental

Diplômes non professionnels



Certificats Complémentaires pour le BP

- ▶ **Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap**

Arrêté du 30 mai 2017 accompagné des annexes

- ▶ **Commercialisation de produits et services d'enseignement en golf**

Arrêté du 1er décembre 2016 accompagné des annexes

- ▶ **Développer-entreprendre** *(en vigueur à partir du 1er janvier 2019)*

Arrêté du 5 juillet 2018 accompagné des annexes

- ▶ **Direction d'un accueil collectif de mineurs**

Arrêté du 7 novembre 2017 modifié accompagné des annexes

- ▶ **Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri**

Arrêté du 30 août 2017 accompagné des annexes

- ▶ **Voile multi-supports à moins de 6 milles nautiques d'un abri**

Arrêté du 30 août 2017 accompagné des annexes

lundi 30 juillet 2018

Ce que l'on risque

Dès lors qu'il est prouvé que l'employeur a volontairement engagé ou gardé à sa disposition un **éducateur sportif** dont il savait qu'il ne possédait pas les **diplômes** requis à l'exercice de son activité, l'employeur **risque** une peine d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende

Sur internet

(Sans diplôme et AVEC rémunération)

- Youtube : comme de nombreuses Youtubeuses, rien ne t'empêche de poster des vidéos de tes séances de gym et de t'improviser prof. Par contre, pour commencer à toucher quelques euros de revenus publicitaires, il faudra que tes vidéos soient super populaires auprès des 12-25 ans.
 - Instagram : tu peux t'autoproclamer coach et vendre du coaching en ligne en te faisant payer via Paypal. Pas besoin de diplôme, de nombreuses photos de tes abdos en béton seront largement suffisantes pour appâter le chaland. Plus ton pourcentage de graisse sera bas, plus tu pourras demander de cash\$. Si le coaching perso ne t'intéresse pas, développe un PDF à vendre (méthode de gym, ebook de recettes) et essaie de le refiler à tes *followers* à un prix complètement indécent.
 - Facebook : deviens "Coach Bonheur Bien-être". Poste des images-citations du style "*Life is what you make it*" et des recettes de smoothies verts sur une page facebook. Facture 80 euros la séance Skype avec tes coachés désespérés.
- Blog fitness (ma méthode) : tu commences un blog healthy/fitness où tu partages tes bons conseils. Mais il faut le bourrer de liens affiliés de tous les côtés si tu veux te faire un peu d'argent de poche avec.



Réservé
aux abonnés

Caen. Depuis 40 ans, ce maître-nageur sauveteur exerçait sans diplôme

Ce jeudi 11 juin 2020, le tribunal correctionnel de Caen a jugé un gérant d'un club de sport caennais, âgé de 60 ans. Il lui est reproché d'avoir exercé le métier d'éducateur sportif sans la qualification requise.

10 mois de prison avec sursis



Afficher en plein écran

2. Obligation d'assurance

- L'assurance Responsabilité Civile est obligatoire et couvre:
l'établissement, ses préposés (salariés, employés, cadres, bénévoles) les pratiquants et les clients
- Une attestation d'assurance doit pouvoir être présentée, à la demande des agents de la [DDCS](#)
- ET quand je suis auto entrepreneur....

ATTESTATION D'ASSURANCE

Assurance et Banque



1. A compléter, si possible, en indiquant les numéros de série des matériels.
2. A faire signer par votre Assureur ou son Mandataire Avant la livraison du matériel
3. A retourner au plus tard à la date de prise d'effet de la location (art. 6-3/ 9-2 des Conditions Générales)

LIXXBAIL

81 BD Marie et Alexandre OYON CS 11507

LOCATAIRE : SAS OB4C
Référence contrat : 223256BJ0 / 1
Durée de la location : 36 Mois

72015 LE MANS Cedex 2

La COMPAGNIE D'ASSURANCES soussignée certifie que le matériel ci-dessous désigné, propriété de LIXXBAIL - 12 place des Etats-Unis - CS 30002 92548 MONTROUGE CEDEX loué à la personne physique ou morale dénommée ci-dessus "LE LOCATAIRE" est garanti contre les risques suivants à compter du 22.10.15 (1)

MATERIELS	VEHICULES
- Responsabilité civile - Bris de machine - Vol - Incendie, Foudre, Explosion, Dommages électriques avec franchise de 250,25 (1) à concurrence du prix d'achat d'un matériel neuf ayant les mêmes caractéristiques que celui décrit ci-dessus et ce pendant toute la durée de la location, suivant Police n° 104142-87-204 (1)	- Responsabilité civile illimitée - Dommages au véhicule(2) - tous accidents sans franchise - tous accidents avec franchise de (1) - dommages collision - Vol - Incendie - Bris de glaces à concurrence de sa valeur vénale au jour du sinistre et ce, pendant toute la durée de la location suivant Police n° (1)

La COMPAGNIE D'ASSURANCES soussignée déclare :

1. Que la police a été souscrite tant pour le compte du LOCATAIRE que pour celui de LIXXBAIL assuré additionnel.
2. Qu'elle ne versera au LOCATAIRE aucune indemnité consécutive à un sinistre sans l'autorisation préalable et écrite de LIXXBAIL qui pourra être à son gré substituée à tous recours et actions de l'assuré contre la COMPAGNIE D'ASSURANCES, sur simple présentation de la présente.
3. Que la police a exclu tout recours de sa part contre LIXXBAIL.
4. Qu'elle informera, par lettre recommandée, LIXXBAIL de toute suspension, modification ou annulation de cette assurance avant la fin de la location et ce au moins 15 jours avant que ladite suspension, modification ou annulation ne soit opposable à LIXXBAIL.

- (1) A compléter
(2) Rayer les mentions inutiles

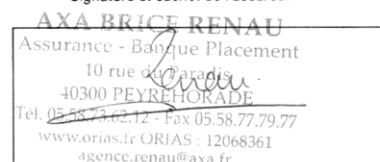
DESIGNATION DU MATERIEL

MATÉRIEL N° : 2019028248
HT : 48 825,19 EUR - TTC : 58 590,23 EUR
Marque : - Numéro de série :
Désignation : Matériel de fitness musculation

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Peyrehorade le 14/11/15

Signature et cachet de l'assureur



1/ CASM02

Attestation d'assurance

Partenaire PSC

Environ 150€ par An (au lieu de 250 à 300€)



EIRL REMI VILLENAVE

GAN ASSURANCES PEYREHORADE

351 QUAI DU SABLOT

BP 27

40300 - PEYREHORADE

Tél : 05 58 73 03 54 - Mob : 06 48 14 71 71 - Fax : 05 58 73 05 29

remi@villenave-assurances.fr - www.ganassurances.fr

Immatriculé à l'Orias au numéro : 18006641 - www.orient.fr

Civile ou pénale

Le droit **civil** organise les relations entre personnes physiques et/ou morales. Quant au droit **pénal**, il met l'accusé face à la société lorsque ce dernier enfreint la loi. D'un côté, le droit **civil** est un droit privé où il n'y aura pas de peine à prononcer contre l'accusé

Responsabilité Civile VS pénale

DIVERS TYPES DE RESPONSABILITÉ

Responsabilité civile Protection de l'individu

A
S
S
U
R
A
B
L
E

Répare un dommage causé à autrui

La victime est indemnisée du dommage qu'elle a subi

Le responsable paiera des dommages et intérêts

Tribunaux compétents :

TGI (Tribunal de Grande Instance)

TI (Tribunal d'Instance)

Responsabilité pénale Protection de la société

N
O
N
A
S
S
U
R
A
B
L
E

Sanctionne l'auteur d'une infraction

Protège la société

L'auteur de l'infraction fait l'objet d'une répression

Il est condamné par exemple à des amendes ou à de la prison

Tribunaux compétents :

Tribunal de Police

Tribunal correctionnel Cour d'Assises



L'auteur de l'infraction paiera aussi des dommages et intérêts à la victime

3. Obligation d'honorabilité

Une personne ayant fait l'objet d'une condamnation mentionnée à l'article L. 212-9 du code du sport ne peut exploiter un EAPS⁵. La DDSCS(PP) concernée vérifie le bulletin n°2 du casier judiciaire de l'intéressé, ainsi que le FIJALS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) en renseignant son identité complète dans un logiciel dédié.

obligation d'aptitude médicale

« Toute personne exerçant ou souhaitant exercer les fonctions relevant de l'article [L. 212-1](#) doit être en mesure de présenter, au service chargé de l'instruction du dossier de déclaration, un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de ces activités physiques ou sportives datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier. »

Bulletin délivré le 24 juin 2020

Vérifiable sur
<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif>

· date de délivrance 24/06/2020
· heure de délivrance 10:01
· identifiant document 20176008607B3
· clé de contrôle C96B4E71

CHRISTOPHE DAMIEN
310 ROUTE DU BOURG
40300 ORIST

Résultat à vérifier
E59AD5CD D50CDD2D 6648FCD8
C2C0E37F 2C047EFB 77CEF2CB C280F7D5

IDENTITÉ
Nom **DAMIEN**
Prénom(s) **CHRISTOPHE**
Sexe Masculin
Date de naissance 22 janvier 1973
Lieu de naissance LAON (02)

Relevé des condamnations devant figurer au bulletin numéro 3 (article 777 du Code de procédure pénale)



En l'absence de condamnation devant figurer au bulletin numéro 3, celui-ci comporte
une barre transversale (article R. 84 du Code de procédure pénale)

En l'absence d'un texte spécifique prévoyant la vérification des **casiers judiciaires** des employés, l'employeur **peut demander** à un candidat ou à un employé de produire l'extrait de son **casier judiciaire** (B3) lors d'un entretien, par exemple afin de vérifier ses antécédents **judiciaires**

Mais pas B2

Le bulletin n°2 contient des condamnations sensibles, par exemple celles qui sont liées aux violences sexuelles sur mineurs. Contrairement au bulletin n°3, le bulletin n°2 ne peut pas vous être délivré. Seules les personnes autorisées par la loi peuvent demander une transmission de votre bulletin n°2. Tel est le cas de certaines autorités, et des employeurs qui veulent recruter à des postes en lien avec les mineurs. Le bulletin n°2 est transmis seulement s'il ne comporte aucune mention

Cette obligation est vérifiée.....

3. Obligation de déclaration

Un **éducateur** sportif rémunéré doit se **déclarer** et se faire délivrer une carte professionnelle. Cette **déclaration** vise à s'assurer que l'**éducateur** dispose des diplômes requis.

Bienvenue sur le Portail de déclaration des éducateurs sportifs

[Page d'accueil](https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentication) – Portail de déclaration des éducateurs sportifs

<https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentication>

Exemple de carte professionnel

**CARTE PROFESSIONNELLE
D'EDUCATEUR SPORTIF
N° 06425ED0078**



**Educateur sportif
CARTE PROFESSIONNELLE**



Qualifications et prérogatives d'exercice :
scannez le code ci-dessous ou rendez-vous sur
<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr>



Nom de naissance : **THOMAS**

Nom d'usage : **THOMAS**

Prénom : **Wesley**

Nationalité : **Française**

Date de naissance : **20/09/1999**

Lieu de naissance : **BOURG LA REINE**

N° de carte : **06425ED0078**

Carte délivrée au nom du ministre chargé des sports par :
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Expire le : **18/02/2030**

Vous avez procédé à la déclaration d'éducateur sportif mentionnée à l'article L. 212-11 du code du sport. Suite à cette déclaration, vous êtes titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif ci-dessus. Elle est valable 5 ans et doit être présentée lors de tout contrôle par les services de l'Etat.

Conformément à l'article R. 212-85 du code du sport, il vous revient d'informer les services de votre préfecture de tout changement de l'un des éléments qui figurent dans votre déclaration. Cette démarche est possible en ligne sur le site : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Par ailleurs, conformément à l'article R. 322-5 du code du sport, une copie de votre carte professionnelle doit être affichée sur le(s) lieu(x) où vous exercez votre activité.

Pour toute question relative à votre déclaration ou à votre carte professionnelle d'éducateur sportif, veuillez-vous adresser au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports votre lieu principal d'exercice.

4.La déclaration d'accident

L'exploitant d'un EAPS est tenu d'informer le préfet de tout accident grave. Il en est de même de toute situation présentant ou ayant présente des risques graves par leur probabilité et leurs conséquences éventuelles pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants. Il faut ici comprendre toute situation de « presque accident » potentiellement dangereuse mais qui n'a pas donné lieu à un accident ayant entraîné des dommages corporels.

A CHANGER

Les obligations d'affichage APS

- **Information et affichage**

- L'exploitant d'un établissement d'APS est soumis à une obligation d'information auprès du public par voie d'affichage. Les documents à afficher sont :
 1. les diplômes
 2. les cartes professionnelles des éducateurs sportifs exerçant dans l'établissement ou de l'attestation de stagiaire dans le cadre de la préparation d'un diplôme permettant d'enseigner, encadrer ou animer une activité physique ou sportive ou d'entraîner ses pratiquants (EPMSP)
 3. l'attestation du contrat d'assurance
 4. Le tableau d'organisation des secours dans l'établissement avec les adresses et numéros de téléphone des secours
 5. l'avis de la commission de sécurité

Obligations d'affichage en entreprise

Type d'information	Contenu	Mode de communication
Inspection du travail	Adresse, nom et téléphone de l'inspecteur du travail compétent Conditions de communication aux salariés mises en œuvre par l'employeur communiquées au préalable à l'agent de contrôle de l'inspection du travail	Affichage
Service d'accueil téléphonique	Téléphone : 09 69 39 00 00 Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits	Affichage
<u>Médecine du travail</u>	Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail et des services de secours d'urgence (pompiers, SAMU par exemple)	Affichage
Consignes de sécurité, d'incendie et avertissement de zone de danger	Consignes incendie selon la norme NF EN ISO 7010 Noms des responsables du matériel de secours et des personnes chargées d'organiser l'évacuation en cas d'incendie	Affichage
<u>Convention ou accord collectif du travail</u>	Avis comportant l'intitulé des conventions et accords applicables dans l'établissement Référence de la convention collective dont relève l'établissement et des accords applicables (précisions sur les conditions de leur consultation sur le lieu de travail)	Par tout moyen
Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes	Articles L3221-1 à L3221-7 du code du travail	Par tout moyen
Horaires collectifs de travail	Horaire de travail (début et fin) et durée du repos	Affichage
Repos hebdomadaire	Jours et heures de repos collectifs (si le repos n'est pas donné le dimanche)	Affichage
Congés payés	Période de prise des congés (2 mois avant le début des congés) Ordre des départs en congés Raison sociale et adresse de la caisse des congés payés à laquelle sont affiliés les employeurs d'artistes du spectacle et du bâtiment	Par tout moyen
Harcèlement moral	Texte de l'article 222-33-2 du code pénal	Par tout moyen
Harcèlement sexuel	Texte de l'article 222-33 du code pénal (et devant les locaux, ou à la porte, où se fait l'embauche) Adresse et numéro de téléphone : - du médecin du travail - de l'inspection du travail et le nom de l'inspecteur compétent - du Défenseur des droits	Par tout moyen
Lutte contre la discrimination à l'embauche	Texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal (et devant les locaux, ou à la porte, où se fait l'embauche)	Par tout moyen
Interdiction de fumer	Interdiction de fumer dans les locaux de l'entreprise	Affichage
Interdiction de vapoter	Interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés ou couverts à usage collectif, sauf exceptions (lieux de travail accueillant du public, par exemple)	Affichage
Document unique d'évaluation des risques professionnels	Conditions d'accès et de consultation de l'inventaire des risques, qui contient les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (avec une mise à jour annuelle obligatoire du document unique)	Affichage
Panneaux syndicaux (selon conditions fixées par accord avec l'employeur)	Panneaux pour l'affichage des communications syndicales pour chaque section syndicale de l'entreprise	Affichage
Travail temporaire	Communication d'informations nominatives contenues dans les relevés de contrat de mission à Pole emploi et au Direccte Droits d'accès et de rectification exercés par les intéressés auprès de Pôle emploi et du Direccte	Par tout moyen

Organismes de tutelles et de contrôles

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Mais aussi:

- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- URSSAF
- Police / mairie
- Commission de sécurité.

Le statut micro-entreprise (auto-entrepreneur)

Les obligations



Obligations sociales (AE)

- **1ère obligation : vous immatriculer en tant qu'auto-entrepreneur**
- **Obligations comptables : tenir un registre des ventes**
- **Obligation légale : établir des factures**
- **Souscrire une police d'assurance pour protéger son activité**
- **Déclarer ses revenus tous les trimestres**

Un compte bancaire pro ?

la loi dispose simplement qu'une séparation des comptes doit être établie et qu'à ce titre, un [compte bancaire dédié](#) à la micro-entreprise doit être ouvert. Néanmoins, il est important de noter que selon les précisions apportées par [la loi PACTE du 23 mai 2019](#), seuls les auto-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires annuel dépasse **10 000 € sur deux années civiles consécutives** sont tenus à cette obligation

Tout ce que vous aurez à payer :

- [Des cotisations sociales](#)
- [La CFP \(Contribution à la Formation Professionnelle\)](#) qui représente un pourcentage de ce que vous payez en même temps que vos charges sociales
- [la CFE \(Cotisation Foncière des Entreprises\)](#)
- [des impôts sur vos revenus d'auto entrepreneur](#), soit via le [prélèvement forfaitaire libératoire](#), soit via le paiement d'impôts sur le revenu.
- une [taxe pour frais de chambre consulaire \(CCI ou CMA\)](#) selon votre activité (nouveau 2014-2015)
- Taxe ordures (ménagères) : Taxe obligatoire annuelle et forfaitaire, le tarif varie selon les communes ou communauté de communes.

LES VIOLENCES SEXUELLES

Définition :

La violence sexuelle est un acte de violence qui implique une agression sexuelle ou une exploitation sexuelle non consensuelle.

Cela peut inclure des comportements tels que le harcèlement sexuel, le viol, l'inceste, le mariage forcé, la prostitution forcée, la traite des êtres humains à des fins sexuelles, la pornographie infantile, l'exploitation sexuelle des enfants, au travail et d'autres actes similaires.

Les violences sexuelles dans le domaine du sport

La violence sexuelle au travail dans le domaine du sport peut prendre différentes formes, y compris le harcèlement sexuel, les attouchements non désirés, l'agression sexuelle et l'exploitation sexuelle.

Les personnes les plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle au travail dans le domaine du sport sont les femmes, les enfants, les athlètes amateurs, les entraîneurs, les officiels et les employés de soutien.

Comment prévenir les violences sexuelles

1. Les organisations sportives doivent établir des **politiques claires** de tolérance zéro pour la violence sexuelle et mettre en place des procédures pour enquêter sur les plaintes et prendre des mesures disciplinaires appropriées en cas de violation de ces politiques.

Ex : Carte professionnelle.

2. **Sensibiliser** les personnes travaillant dans le domaine du sport :

Les organisations sportives doivent sensibiliser les personnes travaillant dans le domaine du sport à la violence sexuelle, y compris les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les employés de soutien.

Ex : La sensibilisation peut se faire par le biais de **formations**, de séminaires et de campagnes de sensibilisation.

3. Établir **des codes** de conduite :

Les organisations sportives doivent établir des codes de conduite pour les athlètes, les entraîneurs et les éducateurs, qui énoncent les comportements acceptables et inacceptables en matière de comportement sexuel et de relations interpersonnelles.

Ex : Demander toujours l'autorisation de « toucher » pour effectuer une correction d'un(e) adhérent(e).

4. Mettre en place des **procédures** de signalement :

Les organisations sportives doivent mettre en place des procédures de signalement pour les victimes de violence sexuelle.

Ces procédures doivent être claires, confidentielles et accessibles pour permettre aux victimes de signaler les abus en toute sécurité.

Ex : Installer un climat de confiance, avoir des qualités et compétences d'écoute.

Ne pas porter de jugement.

5. Recruter et former du personnel qualifié :

Les organisations sportives doivent recruter et former du personnel qualifié pour prévenir et lutter contre la violence sexuelle.

Le personnel doit être formé à la reconnaissance des signes de violence sexuelle, à la prise en charge des victimes et à la mise en œuvre des politiques et des procédures de l'organisation.

Identifier et reconnaître des signes de VS

Reconnaître les signes de violence sexuelle peuvent être **difficile**, car les victimes peuvent être réticentes à en parler ou à signaler des comportements inappropriés.

Cependant, il existe **plusieurs signes** qui peuvent indiquer la présence de violence sexuelle au travail dans le domaine du sport.

Voici quelques exemples de signes à surveiller :

1. Changement de comportement :

Si une personne commence à se **comporter de manière différente** ou à se retirer socialement, cela peut être un signe qu'elle est victime de violence sexuelle. Elle peut devenir plus méfiante, avoir des **troubles du sommeil, des troubles de l'alimentation ou des changements d'humeur soudains**.

2. Contact physique inapproprié :

Si une personne fait des **attouchements inappropriés** ou des gestes sexuels non sollicités, cela peut être un signe de violence sexuelle.

Cela peut inclure des contacts physiques non désirés ou des **commentaires** sexuels déplacés.

3. Favoritisme inapproprié :

Si une personne est favorisée de manière inappropriée ou reçoit des **avantages professionnels / adhérents (1mois gratuit)** en échange de faveurs sexuelles, cela peut être un signe d'exploitation sexuelle.

4. Utilisation de la position de pouvoir :

Si une personne utilise sa position de pouvoir pour imposer des comportements sexuels inappropriés ou pour exercer une pression sur les autres pour qu'ils se conforment à des comportements sexuels, cela peut être un signe de harcèlement sexuel

Conclusion

Il est important de noter que ces signes ne sont pas nécessairement indicatifs de violence sexuelle, mais peuvent être des indicateurs potentiels.

Si vous pensez qu'une personne est victime de violence sexuelle ou si vous êtes vous-même victime de violence sexuelle, il est important de **PARLER** à quelqu'un en qui vous avez confiance et de signaler les abus à votre employeur ou aux autorités compétentes.

Comportement à adopter

1. Écoutez la victime :

Si une personne vous confie qu'elle a été victime d'attouchements sexuels inappropriés, il est important de l'écouter sans la juger. **Soyez à l'écoute** de ses sentiments, de ses préoccupations et de ses besoins.

2. Offrez votre soutien :

Faites savoir à la victime que **vous êtes là** pour elle et que vous la soutenez.

Assurez-vous qu'elle sait qu'elle n'est pas seule et qu'elle n'est pas responsable des abus.

3. Signalez les abus :

Si vous êtes témoin d'attouchements sexuels inappropriés ou si vous êtes informé de ces abus, vous devez **signaler** ces comportements à votre employeur ou **aux autorités compétentes**.

Les organisations sportives ont des procédures de signalement pour les victimes de violence sexuelle et vous devez vous y conformer.

Soyez vigilant :

Soyez attentif à tout signe d'attouchements sexuels inappropriés dans votre environnement de travail et signalez tout comportement suspect à votre employeur ou aux autorités compétentes.

Sensibilisez les autres :

Sensibilisez les personnes travaillant dans le domaine du sport aux comportements inappropriés en matière de sexualité et encouragez-les à signaler tout abus dont ils sont témoins.

Il est important de prendre la violence sexuelle au sérieux et de prendre des mesures pour prévenir les abus et aider les victimes

Signaler :

1. A la hiérarchie

2. 3919 : Numéro d'urgence des violences sexuelles

3. 17 : Police

Il est important de signaler les abus de manière appropriée et de suivre les procédures de signalement de votre organisation sportive.

En signalant les abus, vous pouvez aider à prévenir d'autres abus et à protéger les autres personnes travaillant dans le domaine du sport.